



Arcachon, le 16 novembre 2020

**Monsieur le Ministre de l'Intérieur
Ministère de l'Intérieur - Place Beauvau
75008 Paris**

Monsieur le Ministre,

Ce 14 novembre 2020 vous nous avez convié à la présentation du livre blanc de la sécurité intérieure. Pour la première fois, vous avez accepté, à l'initiative du Directeur Général de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises, d'associer au groupe projet l'ensemble des forces qui concourent à la sécurité civile et je tiens personnellement à vous en remercier.

Grâce à cette large concertation nous avons pu participer activement aux travaux, tant dans les territoires en participant aux assises territoriales organisées sous l'égide des Préfets, que lors des réunions thématiques organisées par le Directeur Général de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises.

C'est dans ce cadre que nous avons pu exposer un certain nombre de difficultés pour lesquelles il nous semble important d'engager des réformes dans le domaine spécifique de la Sécurité Civile. Nous avons pu défendre notre contribution. Le Livre blanc de la sécurité intérieure est maintenant terminé et il est « livré » au public, c'est un important document d'orientation.

Comme vous le savez, la loi de modernisation de la Sécurité Civile date du 13 août 2004. A l'époque, ce texte ambitieux a permis de mettre en place une démarche globale de protection des populations, de la prévention des risques jusqu'à l'organisation des secours prenant en compte le processus de résilience qui a fait ses preuves depuis. Il a permis de bénéficier d'une solide organisation lors des nombreuses catastrophes que le pays a connu ces dernières années. De plus, le texte a apporté la juste reconnaissance qu'attendaient les sapeurs-pompiers en accordant le caractère dangereux à notre métier.

Seulement voilà, depuis 2004 le monde a changé, tout d'abord parce que de nombreuses réformes ont profondément modifiées le paysage territorial dans lequel la sécurité civile évolue et que nous devons quotidiennement faire face à de nouvelles menaces. L'activité humaine s'organise, le monde évolue, il est impératif que ces évolutions soient prises en compte en matière de service public de secours et de Sécurité Civile.

Le livre blanc de la sécurité intérieure évoque quelques sujets d'actualité tels que le numéro d'appel unique 112, le dispositif d'alerte des populations, ou encore la nécessité de l'engagement citoyen et la réserve de sécurité civile, mais il nous apparaît utile d'aller plus avant dans la réflexion et dans le processus de réforme pour prendre en compte les nouvelles

organisations du pays mais aussi les menaces auxquelles nous sommes confrontés quotidiennement.

Lors de mes interventions sur le sujet, vous m'avez répondu que le Député Fabien MATRAS était à l'initiative d'une proposition de loi qui pouvait généreusement recevoir les contributions qui vont dans le sens de ce que je vous expose aujourd'hui. Je prends bonne note de la proposition et je vais donc me rapprocher des parlementaires pour formuler les propositions du SNSPP-PATS en espérant qu'à terme, nous puissions débattre d'un texte le plus complet possible. Si tel n'était pas le cas, je reviendrais alors vers vos services pour évoquer à nouveau ce sujet primordial pour l'avenir du modèle de sécurité civile français que nous défendons ardemment.

Dans l'attente d'en reparler de vive voix avec vous, veuillez recevoir Monsieur le Ministre, mes plus respectueuses salutations.



Frédéric Monchy
Président du SNSPP-PATS